



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Amiens, le 23 août 2021

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande de modification des spécifications à déclaration, au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

forage : changement de débit pompe et mode d'alimentation,
sur le territoire de la commune de Saint-Riquier.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 22 juillet 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 80-2021-00202

Votre dossier a été transmis à :

Madame Elodie MOREL
DDTM 80 / Service territorial Santerre et Haute-Somme
2 avenue Charles de Gaulle – BP 30055
80201 PERONNE Cedex

qui est chargé de l'instruction de ce dossier.

Je vous précise que votre dossier présente toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction mais que sa régularité sur le fond au titre de la loi sur l'eau n'a pas encore été étudiée à ce stade.

J'attire votre attention sur le fait que les modifications que vous avez sollicitées ne pourront entrer en application, en tout ou partie, qu'à compter de la notification de la décision de madame la préfète.

Conformément à l'article R. 214-39 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration pendant plus de trois mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable du bureau de la police
de l'eau,

Aurélie SAISOU

Monsieur Laurent NIVELLE
EARL NIVELLE Laurent
49 rue Notre Dame
80 135 SAINT-RIQUIER

Service environnement et littoral
Bureau police de l'eau
dossier suivi par : Elodie MOREL
35, rue de la Vallée 80000 AMIENS
Tél : 03 64 57 24 69
Mél : ddtm-mise@somme.gouv.fr

